



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIES,
D'ÉQUIPEMENT ET
D'ENVIRONNEMENT
DE LA NIÈVRE



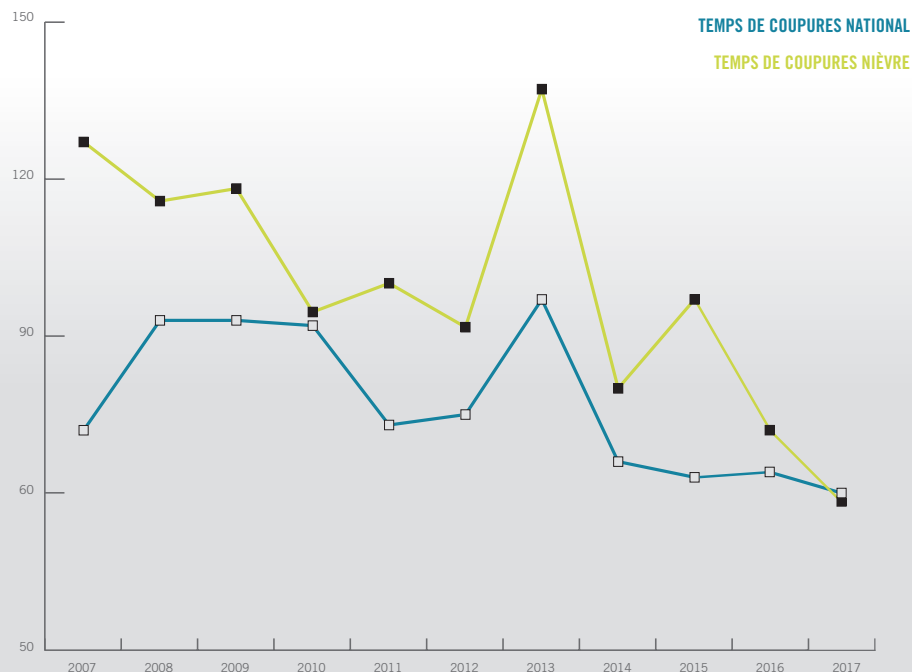
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



En tant qu'autorité concédante, le SIEEEN s'assure qu'Enedis respecte le cahier des charges de la concession Nièvre. Le Syndicat contrôle ainsi la bonne exécution des investissements sur les réseaux de distribution d'électricité, la qualité de la fourniture d'énergie et le respect des droits des usagers.

BILAN 2017 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

ÉVOLUTION DES TEMPS DE COUPURES MOYENS PAR HABITANT TOUTES CAUSES CONFONDUES



DOTATIONS FINANCIÈRES 2017 MAÎTRISE D'OUVRAGE SIEEEN

FACé AB (Programme Extension)	173 000 €
FACé AB (Programme Renforcement)	692 000 €
FACé Intempéries (Programme Exceptionnel)	800 000 €
FACé C	353 000 €
FACé S	358 000 €
FACé S'	405 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	365 659 €
TOTAL	3 396 000 €

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DES RÉSEAUX 2014-2017

Consommations en kWh	2014	2015	2016	2017
Clients tarif bleu	150 067	149 526	149 529	données non-communicuées
Clients tarifs jaune et vert	1 646	1 238	1 232	données non-communicuées
Total clients	151 713	150 764	151 146	données non-communicuées
Total consommations	1 216 654 235	1 237 024 043	1 238 105 240	-

Longueurs réseaux	2014	2015	2016	2017
Réseau HTA (km)				
Aérien	4 093 / 67 %	4 069 / 66 %	4 045 / 65 %	4 049 / 64 %
Souterrain	2 041 / 33 %	2 100 / 34 %	2 136 / 35 %	2 223 / 36 %
TOTAL	6 134	6 169	6 181	6 272

Réseau BT (km)	2014	2015	2016	2017
Aérien	2 986 / 63 %	2 935 / 62 %	2 902 / 61 %	2 871 / 60 %
Souterrain	1 763 / 37 %	1 831 / 38 %	1 879 / 39 %	1 922 / 40 %
TOTAL	4 749	4 766	4 781	4 793

Réseau HTA-BT (km)	2014	2015	2016	2017
Aérien	7 079 / 65 %	7 004 / 67 %	6 947 / 63 %	6 920 / 62 %
Souterrain	3 804 / 35 %	3 931 / 33 %	4 014 / 37 %	4 145 / 38 %
TOTAL	10 883	10 395	10 961	11 065
Postes de transformation HTA-BT	6 355	6 371	6 377	6 391





DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

La loi Nome du 7 décembre 2010, en application depuis le 1^{er} janvier 2011, a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées non plus sur le montant mais sur les quantités d'électricité consommées.

Le comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui est l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le Département soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : $0,75 \text{ €} \times 8,5 = 6,3 \text{ €/MWh}$.
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : $0,25 \text{ €} \times 8,50 = 2,10 \text{ €/MWh}$.
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

FISCALITÉ

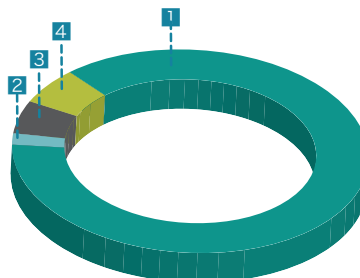
Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant 4 381 950 € (4 258 976 € en 2016). Il a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 685 715 € (821 442 € en 2016).



ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA TAXE SYNDICALE 2012-2017

Années	Montants
2017	4 381 950 €
2016	4 258 976 €
2015	4 261 391 €
2014	4 644 389 €
2013	4 229 479 €
2012	4 104 674 €

UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS



	Montants €	%	Soit en €
1 Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 810 108	86,71	83,70
2 Subventions éclairage public – Espace Info-Energie	91 562	2,08	8,70
3 Dotations aux amortissements	226 279	5,15	6,80
4 Service de la dette	266 120	6,06	0,80
TOTAL	4 394 069	100,00	100,00

BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

Renforcements de réseaux

29 opérations ont été commandées, en 2017, pour un montant de 2 000 000 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 21 renforcements programmés.
- 8 renforcements en urgence au coup par coup.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB soit 692 000 € TTC.

Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2017, 50 opérations ont été commandées pour un montant de 647 170 €. 25 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

En 2017, le SIEEEN a passé commande de 17 opérations pour un montant de 948 720 €. 76 dossiers étaient en attente de financement ; ils représentent 4 années de programmation de travaux.

En décembre 2017, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant 31 janvier 2018.

Le SIEEEN utilise plusieurs financements pour financer ces travaux :

- FACé C : 353 000 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 1 030 000 €.

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 42 chantiers en 2017 dont 32 ont été mis en service pour un montant de 2 606 967 €.

Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 358 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 405 000 €.
- Maintien du programme réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT, soit 747 500 € TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SIEEEN.
- Programme complémentaire « syndical sécurisation » financé sur fonds propres du SIEEEN : 800 000 €.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2017, 102 dossiers liés aux détections de sites étaient encore à traiter.

21 opérations Spécial FACé intempéries



1 000 000 €
de travaux





OPÉRATIONS SIEEN POUR LES ABONNÉS 2016-2017

	Années	Abonnés	Réseaux déposés			
			Longueur déposée	Dont fils nus	Montants déposés	Montants Travaux
Renforcements réseaux	2016	159	10 468 m	3 650 m	43 735 €	1 366 847 € HT
	2017	184	7 740 m	3 663 m	31 029 €	1 717 352 € HT
	Total	343	18 208 m	7 313 m	74 764 €	3 084 199 € HT
Sécurisations réseaux	2016	167	13 768 m	13 442 m	59 380 €	1 366 970 € HT
	2017	305	22 539 m	19 679 m	96 115 €	2 736 388 € HT
	Total	472	36 307 m	33 121 m	155 495 €	4 103 358 € HT
Dissumulations réseaux	2016	187	5 095 m	130 m	30 877 €	767 337 € HT
	2017	145	4 732 m	345 m	26 804 €	1 272 132 € HT
	Total	332	9 827 m	475 m	57 681 €	2 039 469 € HT
Extensions réseaux	2016	43	0 m	0 m	0 €	595 363 € HT
	2017	51	0 m	0 m	0 €	589 461 € HT
	Total	94	0 m	0 m	0 €	1 184 824 € HT
Total		1 241	64 342 m	105 251 m	287 940 €	10 411 850 € HT

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Sur 28 opérations prévues en 2017, seules 9 ont été mises en service pour un montant de 377 795 €.

Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEN réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise par Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, les esquisses et travaux sont fournis par Orange qui refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.



147
dossiers
Carto 200

CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX ET DT-DICT

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le SIEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de réseaux électriques à l'échelle du 200^e au 500^e sur la base des plans de récolement des travaux.

Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A (réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux -DT-DICT-). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle.

En 2017, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.



ÉVOLUTION DES CERTIFICATS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE 2015-2017

